

â?? PourÂsuites judiciÂciaires envers des miliÂtantes et miliÂtants lors de ces maniÂfesÂtaÂtions : un militant ayant signÃ© la dÃ©claÂration de la maniÂfesÂtation uniÂtaire de la RÃ©puÂblique, finaÂlement interdite Ã Paris le 26 juillet, est pourÂsuivi ainsi que dâ??autres maniÂfesÂtants ayant parÂticipÃ© Ã ces rassemblements.

Meeting 19 septembre à 19h
Bourse du travail de Saint Denis - 9/11 rue Génin - métro Porte de Paris - ligne 13
Avec la participation et des interventions de la LDH, du MRAP, de la CGT, de la FSU, de Solidaires, de l'AFPS, de l'UJFP et des partis politiques du Collectif
Et les témoignages d'inculpés d'Alençon et des manifestations parisiennes et de juriste



Le Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens
Agir Contre le Colonialisme Ajourdhui (ACCA) - Alliance for Freedom and Dignity (AFD) - Alternative Libertaire (AL) - Américains contre la guerre (ACM) - Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - Association des Tunisiens en France (ATF) - Association France Palestine Solidaire (AFPS) - Association Nationale des Élus Communistes et Républicains (ANECR) - Association pour la Justice des Transactions Financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJVP) - Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) - Association Universitaire pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDP) - Campagne Civile Internationale pour la Protection de l'État Palestinien (CCIP) - Centre / IPAM - Collectif des Musulmans de France (CMF) - Collectif Faty Kourba - Collectif international pour la coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) - Collectif Justice-Paix et Citoyen pour la Palestine (JCPC) - Collectif Paix Palestine Israël (CPI) - Saint-Denis) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPV PO) - Comité Justice et Paix en Palestine et au Proche-Orient du 7^e arr^t (CJP7) - Droit-Solidarité - Ensemble - Europe Écologie Les Verts (EELV) - Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) - Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Gauche Citoyenne (GC) - Génération Palestine - La Courneuve-Palestine - le Mouvement de la Paix - les Allemands - les Femmes en noir - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, section française de la Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) (LIFPL) - Mouvement contre le Racisme et pour l'unité entre les Peuples (MRAP) - Mouvement Jeunes Communistes de France (MJC) - Mouvement Politique d'Émancipation populaire (MPPEP) - Organisation de Femmes Égalité - Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti Communiste Français (PCF) - Parti de Gauche (PG) - Participation et Spiritualité Musulmanes (PSM) - Une Autre Voie, Une (LAV) - Union des Travailleurs Juifs Tunisiens (UTJT) - Union Générale des Étudiants de Palestine (UGEP-France) - Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) - Union syndicale Solidaires

Pour la liberté d'expression - Contre la criminalisation de la solidarité avec la Palestine

La cause palestinienne aurait-elle le triste privilège de voir la parole de ceux qui la soutiennent bridée par les pouvoirs publics, et soumise à une répression injustifiable ? Nous ne pouvons tolérer ces manquements graves à la liberté d'expression pour les militants solidaires de la lutte pour les droits du peuple palestinien :

- Criminalisation de l'appel au boycott : le maintien en vigueur de circulaires dites Alliot-Marie/Mercier, par un détournement de la loi sur la presse et du code pénal, incite les procureurs à poursuivre les militants qui appellent au boycott de produits israéliens. 20 militants sont aujourd'hui sous le coup de condamnations à Alençon et Colmar.
- Interdiction de manifester : le gouvernement Valls a interdit deux manifestations à Paris les 19 et 26 juillet, au prétexte des incidents suite aux provocations de la LDJ, alors même que les quelque 500 manifestations autorisées de l'été n'ont donné lieu à aucun « débordement ».
- Poursuites judiciaires envers des militantes et militants lors de ces manifestations : un militant ayant signé la déclaration de la manifestation unitaire de la République, formellement interdite à Paris le 26 juillet, est poursuivi ainsi que d'autres manifestants ayant participé à ces rassemblements.



[cnpjdpi_2014_09_19_septembre_a5-4](#)

date crÃ©Ã©e
2014/09/17